

LETTRE DE CONSULATION

Opérateur de téléphonie fixe

Emetteur : Syndicat Mixte du Technopole Alimentec
155 rue Henri de Boissieu - 01000 Bourg en Bresse

Date d'émission : 26 octobre 2023

Renseignements :

Techniques : M. MARTIROSYAN

☎ 04 26 84 27 84

✉ mherm@alimentec.com

Administratifs : A. BARBE

☎ 04 74 45 52 00

✉ accueil@alimentec.com

Date et heure limite de réception des offres :
Jeudi 16 novembre 2023 à 12h00

Visite de l'installation possible sur rendez-vous au 04.74.45.52.02

Le candidat doit être en capacité de soumissionner dans les conditions prévues au code de la commande public et notamment à l'article R2143-3.

Avant l'exécution de la commande, les certificats fiscaux et sociaux, le RIB et n° de SIRET, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile devront être fournis.

Préambule

Le Syndicat Mixte du Technopole Alimentec gère l'ensemble immobilier « Alimentec » (10000m²) et héberge une dizaine de structures auxquelles il fournit un service de redistribution de numéros et lignes téléphoniques à partir de l'autocommutateur, de l'abonnement et acheminement des communications.

- Le site du Technopole Alimentec est équipé d'un commutateur téléphonique, installé dans un local dédié dans les locaux techniques du site Alimentec et raccordé aux 150 postes téléphoniques (IP, Numérique, Analogique et IP DECT)

Le commutateur téléphonique est composé de :

- Accès au réseau à distance : 1 ligne directe sur l'équipement par nœud
- Accès opérateurs de téléphonie de type T2 30 canaux
- 1 Routeur ONE ACCES 700
- 1 OXE ALCATEL 2 CPU avec 320 terminaisons
- 1 logiciel de taxation téléphonique
- 1 répondeur avec message programmé aux heures de fermeture et actionnable manuellement
- 1 système de téléphonie IP DECT avec le dispositif de protection travailleur isolé
- Interphones
- 1 transmetteur téléphonique
- Les équipements font l'objet d'un contrat de maintenance.

A – Objet

Prestation d'opérateur de téléphonie fixe.

Le contrat prévoit :

- **Raccordement ligne téléphonique Numéris**
- **Acheminement des communications téléphoniques des lignes Numéris raccordées à notre commutateur téléphonique (voir annexe pour détail)**
- **Délai de mise en œuvre et Garantie de continuité**
 - Le cas échéant, une date devra être fixée entre le nouveau et l'ancien prestataire, à charge du nouveau prestataire, afin d'opérer le basculement du raccordement téléphonique et de l'acheminement des communications téléphoniques.
 - L'entreprise proposant son offre pour la présente prestation s'oblige à employer tous moyens nécessaires au préalable afin de respecter cette condition, fournir les informations au nouvel opérateur, assurer le démontage et la portabilité dans les meilleurs délais.
 - Le prestataire s'engage à respecter la **continuité de service sans aucune coupure** dès la prise d'effet du contrat au **1^{er} janvier 2024**.

B – Quantités estimatives

Le site Alimentec dispose d'un commutateur téléphonique et d'environ 150 postes téléphoniques.

Nombre de lignes SDA : 45 Nombre de lignes non SDA : 105

Nos consommations téléphoniques sont en moyenne (année 2022):

- ✓ local : 280 h/an
- ✓ national : 30 h/an
- ✓ mobiles : 145 h/an
- ✓ international : 3 h/an

Les quantités annoncées ci-dessus sont estimatives et susceptibles d'évolution.

C - Durée de la prestation

La prestation, objet de la présente consultation, sera confiée au prestataire retenu pour une durée initiale d'une année, renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 4 années soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 au maximum.

E - Chiffrage de l'offre

L'opérateur, candidat à la présente consultation devra faire une offre qui mentionnera :

- le prix fixe pour le volume de communication donné avec ou sans abonnement distinct (forfait),
- ou le montant de l'abonnement, le prix unitaire ou forfaitaire de consommations,
- le coût de mise en service. Indiquer les contraintes techniques susceptibles d'interdire ou restreindre le raccordement de l'installation,
- Le calendrier de mise en place de la prestation.

L'opérateur répercutera les baisses de tarif sur les prix qui nous sont proposés :

- baisse des tarifs d'inter connexion entre opérateur,
- offre tarifaire de service les plus avantageuses qu'il propose par ailleurs à sa clientèle,
- promotions qu'il serait amené à proposer à sa clientèle pendant la durée du contrat.

Le cas échéant l'opérateur indique :

- les contraintes techniques de son offre avec le raccordement de nos installations.
- le coût d'actualisation de la grille tarifaire

L'opérateur précise :

- ce qui est de l'ordre du défaut majeur bloquant et du défaut mineur non bloquant ainsi que les modalités de prise en compte et délais de réparation correspondant,
- les mesures envisagées pour garantir la permanence et la disponibilité du service.

Le candidat procèdera à une description globale de l'architecture du réseau proposé soit :

- l'infrastructure de leur réseau
- les technologies utilisées,
- la nature des systèmes de commutation,
- les types de trafic et les débits offerts,
- la charge actuelle du réseau,
- les moyens d'administration du réseau.

F - Forme des prix et révision

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, et sont fermes pour la 1^{ère} année.

Ils pourront être révisés pour l'année suivante, sous réserve d'informer le SMTA des nouveaux prix suivant formule de révision à nous fournir.

En cas de désaccord sur l'évolution des prix, une solution amiable sera recherchée.

En cas de désaccord persistant, le SMTA se réserve le droit de ne pas passer commande et pourra mettre fin au contrat jusqu'à 1 mois avant la date anniversaire chaque année.

J - Critères de sélection

L'ordre des critères de sélection de l'offre est le suivant :

- Prix des prestations
- Qualité sur la méthodologie et calendrier d'intervention
- Méthodologie et délai d'intervention sur dépannage,